

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

10 JUIN 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, il est mentionné que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Le comité administratif / commission d'aménagement de la MRC de Témiscamingue siège en présentiel, en tout respect des mesures sanitaire et de distanciation physique, à sa séance ordinaire ce 10 juin 2020.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 10 JUIN 2020, à 18 h 38**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 38.

06-20-208A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 38
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020 du 27 mai 2020 et jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

06-20-209A

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
19 MAI 2020.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2020 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance.

06-20-210A

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019.

M. Luc Desforges de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., comptables généraux licenciés, assiste à la réunion et présente les états financiers 2019 de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés et répond aux questions des membres du comité administratif.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au conseil de la MRC, l'adoption des états financiers qui ont été déposés à la séance du 20 mai 2020.

06-20-211A

GESTION DU FOND LOCAL D'INVESTISSEMENT : DOSSIER FLI 2020-07 ET 2020-08.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt relève de 50 000 \$ au dossier FLI 2020-08 et un second prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ au dossier FLI 2020-07 au taux de 6 %.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 28 mai 2020, la disponibilité du FLI est de 835 345,22 \$, et celle du FLS de 247 048,53 \$.

06-20-212A **GESTION DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCES (PAU) : DOSSIER 2020-07.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE NE PAS ACCORDER** un prêt au dossier PAU 2020-07.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement de ce dossier.

Information **GESTION DU PAU : DISPONIBILITÉ DU FONDS.**

En date du 28 mai 2020, la disponibilité du PAU est de 435 045 \$.

06-20-213A **GESTION DU FONDS DE SÉDUCTION EN TOURISME : DOSSIER 2020-01.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt sans intérêt, pour un terme de 5 ans, du fonds de Séduction en Tourisme de 20 000 \$ au dossier 2020-01.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

06-20-214A **FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TÉMISCAMINGUE : PROPOSITION DE MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE.**

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2016, le Conseil de la MRC, adoptait la mise en place d'un Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'actuellement ce fonds est une mesure d'aide à la préfaisabilité et à la faisabilité des projets d'entreprises. Il vise à soutenir les promoteurs lors des études préalables à la réalisation d'un projet qui permettra aux entreprises de s'adapter ou de démarrer de nouveaux projets afin de diversifier les assises économiques du Témiscamingue. Ces projets se situent en amont des projets d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE le fonds soutient également les missions exploratoires, selon diverses modalités;

CONSIDÉRANT QUE dans les dernières années, ce fonds a financé uniquement des missions exploratoires;

CONSIDÉRANT QUE la crise de la Covid-19 secoue le Québec depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel de la COVID-19, le Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue risque d'être moins utilisé pour la réalisation d'études préalable à la réalisation d'un projet alors que jusqu'à maintenant, la majorité des projets visait des missions exploratoires. Ce volet risque aussi d'être impacté par les restrictions mises en place avec la présente pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un programme permettant de brancher les PME sur les plateformes de ventes en ligne permettrait aux entreprises témiscamiennes d'être plus performantes, compétitives et accessibles. D'ailleurs, un rapport de Léger sur les impacts de la crise associée à la COVID-19 sur le comportement des consommateurs signale que l'achat en ligne est en augmentation et le demeurera;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau programme permettra aux petites entreprises d'adapter leurs opérations en raison de la COVID-19 et ainsi assurer leur pérennité en se dotant d'un site transactionnel de base;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue de 47 808 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE CONVERTIR** l'actuelle politique du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue par le Programme « Branche ta PME ».
- **D'ADOPTER** les modalités suivantes:

Coûts admissibles : honoraires professionnels, achat de documentation, frais d'hébergement pour l'ajout d'un outil transactionnel.

Conditions : l'entreprise ne possède pas de plate-forme

transactionnelle au moment de la demande; l'entreprise doit avoir pignon sur rue au Témiscamingue et avoir débuté ses opérations avant le 1^{er} janvier 2020; l'entreprise doit faire affaire avec une entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation de son site web; les frais réclamés ne doivent pas faire l'objet d'un remboursement d'une autre source; l'entreprise doit au préalable vérifier son admissibilité au programme de subvention auprès de la Société de développement du Témiscamingue ou de la Caisse Desjardins du Témiscamingue en remplissant le formulaire d'admissibilité.

- **Subvention** équivalent à 50 % des frais encourus pour la réalisation d'un site web transactionnel, jusqu'à un maximum de 3 000 \$.

Les frais excédentaires sont à la charge de l'entreprise.

Le **comité** se réserve le droit, après analyse, de refuser les demandes non-conformes ou toute demande jugée non recevable.

06-20-215A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT N^o 205-02-2020, ADOPTÉ LE 10 MAI 2020).

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la municipalité de Guérin désire amender son règlement de zonage n^o 113-95 présentement en vigueur pour permettre la construction résidentielle sur une profondeur de 250 mètres, le long de la route Guérin-Nédélec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Guérin à sa réglementation d'urbanisme (règlement n^o 205-02-2020, adopté le 10 mai 2020 – zonage)

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n^o 205-02-2020 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 10 mai 2020 **Date de réception à la MRCT :** 1^{er} juin 2020

Information

COLLABORATION À UN PROJET DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SUR LES BILLES DE BOIS SUBMERGÉES ET LEURS IMPACTS.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a approché la MRC pour qu'elle s'associe à un projet de recherche pour :

1. Décrire les billes de bois submergées (description de la forêt passée
2. Étudier les impacts de la présence de ces billes dans le fond des lacs et de leur retrait sur l'environnement.

Ce projet de recherche comprend la cartographie des billes submergées au fond des lacs et leur caractérisation. Au niveau de l'environnement, est-il préférable de les laisser sur place ou de les retirer?

Il s'agit d'un projet étalé sur 2 ans d'un coût total de 95 000 \$, dont au moins 25 % doit venir d'une municipalité/MRC (10 000 \$ en argent et 15 000 \$ en services divers). La contribution de 10 000 \$ de la MRC pourrait provenir du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (surplus accumulés de la délégation). Le projet se classe selon les critères du fonds.

Le CA prend acte du projet et décline la participation de la MRC à ce projet de recherche.

06-20-216A

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) (RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE) (ANNÉE 2019-2020): ADOPTION DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS ET DU BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE.

ATTENDU l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le registre annuel des projets et le bilan de la planification annuelle doit être adopté par chaque conseil, pour recevoir le dernier versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le registre annuel des projets 2019-2020 (annexe 5) (version du 30 mai 2020) relatif au PADF et d'autoriser sa signature par la direction générale.
- **D'ADOPTER** le bilan de la planification annuelle 2019-2020 (annexe 6) (version du 30 mai 2020) relatif au PADF.

Information GESTION RH: PORTRAIT DE LA SITUATION.

La situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue est présentée par les directeurs de service, en date du 10 juin 2020.

Note : M^{me} Bolduc quitte la rencontre, pour une urgence personnelle; il est 19 h 48. À partir de ce moment, le préfet suppléant, M. Daniel Barrette préside la réunion.

06-20-217A

GESTION RH: OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉDACTION D'UNE POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL.

CONSIDÉRANT QUE la crise de la Covid-19 qui secoue le Québec depuis le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec imposait alors un confinement obligatoire pour pratiquement tous les secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2020, la grande majorité du personnel administratif de la MRC ont poursuivi leur mandat, en télétravail;

CONSIDÉRANT QUE pour l'avenir, la direction générale souhaite mettre en place une politique de télétravail, qui prendra en compte différents éléments, tel que:

- Respect de la vie privée et obligations professionnelles
- Protection des données et confidentialité des informations
- Lésions professionnelles
- Calcul des heures supplémentaires
- Révision de la rémunération
- Révision des méthodes d'évaluation annuelle
- Occupation des locaux

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un mandat à la Fédération québécoise des municipalités, pour la réalisation d'une politique de télétravail, pour un montant de 1 750 \$ (taxes en sus), dépense financé au poste budgétaire « Projets spéciaux ».

06-20-218A

GESTION RH: EMPLOIS ÉTÉ CANADA.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue avait déposé une demande au Programme d'Emploi Été-Canada, pour l'embauche de ressources pour combler des besoins comme archiviste et aide aux communications (pour la gestion des articles promotionnels pour Là où on vit)

CONSIDÉRANT la réponse négative d'Emploi-Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la MRC de réitérer son intérêt pour ces 2 projets, dans l'éventualité où du financement supplémentaire serait accordé au programme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra maintenir son budget initial, estimé à 4 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE DÉCLINER** la demande d'Emplois-Canada.

La décision des membres du comité administratif repose sur la gestion des ressources humaines (employés temporaires), dans une possible nouvelle vague de la Covid et des mesures sanitaires qui l'accompagnerait et sur la réflexion de débiter, dès maintenant, un assainissement des dépenses publiques, en prévision du budget 2021.

Information

GESTION RH: RAPPORT LEBLEU SUR LE MANDAT DE COACHING.

Les membres du CA prennent acte du rapport de suivi de Le Bleu, concernant des services de coaching offerts à des membres de la direction.

06-20-219A

AUTORISATION POUR OCTROYER UN MANDAT AU CABINET DEVEAU, AVOCATS CONCERNANT L'ÉVALUATION DE L'ACQUISITION D'ACTIFS.

CONSIDÉRANT QU'une opportunité s'offre à la MRC de Témiscamingue pour l'acquisition d'actifs, à caractère de services publics;

CONSIDÉRANT l'importance de bien évaluer cette opportunité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un mandat à Deveau Avocats pour l'analyse de cette opportunité, pour un montant de 7 500 \$, taxes en sus.
- **DE DEMANDER** à Deveau, si l'option d'une vente à 1 \$ par l'organisme, au partenaire technique est envisageable; cet ajout

au mandat ne doit pas avoir d'impact significatif sur les frais reliés à l'offre de services.

06-20-220A

PADCT 2018-2020 | VOLET 2: AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL | DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE 2020.

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a lancé, le 26 juin 2018, le nouveau Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE le PADTC est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE les normes du PADTC 2018-2020 s'accompagnent de plusieurs nouveautés dont certaines répondent à des demandes des organismes admissibles;

ATTENDU QUE l'aide financière couvre 66% des dépenses admissibles jusqu'au maximum fixé par les seuils de déplacements;

ATTENDU QUE l'aide financière ne se fonde pas sur la demande de transport et la contribution du milieu municipal, mais sur les dépenses et les besoins des organismes admissibles;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue offre les services de transport collectif régional depuis 2002 et qu'elle appuie financièrement Le Baladeur du Témiscamingue;

ATTENDU QUE pour 2019, 9 505 déplacements par transporteur, par autobus, minibus et par taxi ont été effectués par cet organisme;

ATTENDU QUE Le Baladeur a déposé un nouveau tableau des prévisions budgétaires pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue par l'entremise du Baladeur du Témiscamingue prévoit effectuer au-delà de 10 000 déplacements par transporteurs, par autobus, minibus et par taxi au cours de l'année 2020.
- **QUE** la MRC demande au ministère des Transports de lui octroyer une contribution financière pour 2020 de 120 800 \$, soit le seuil maximal lorsque 10 000 déplacements sont prévus et qui est inférieur à 66 % du montant total des dépenses prévues de 183 100 \$, soit 120 800 \$.
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

06-20-221A

DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENTENTE CALQ.

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat triennale signée avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet le soutien aux projets d'artistes du territoire;

CONSIDÉRANT la satisfaction du milieu culturel envers cette entente et les retombées sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la simplicité de gestion de cette entente étant donné la grande implication du CALQ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent attendre le renouvellement du Pacte fiscal pour connaître les montants qui seront alloués au Fonds de développement des territoires pour les prochaines années, avant de s'engager pour une nouvelle entente triennale avec le CALQ;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC doit se positionner pour accepter le prolongement d'une année de l'entente actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ est prêt à reconduire, pour une année, l'entente actuelle en conservant les mêmes modalités de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** de prolonger l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour l'année 2020-2021, avec un investissement de 10 000 \$ dans l'enveloppe du FDT 2020.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale, à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue, l'avenant 3 à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue.

06-20-222A

COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE | AUTORISATION AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE POUR DÉCAISSEMENT.

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 05-11-190 stipule que la MRC de Témiscamingue s'est portée caution d'un prêt de 200 000 \$ autorisé par la Caisse Desjardins du Témiscamingue à Communication-Témiscamingue et que ledit prêt devait servir à financer les dépassements de coûts et les déficits d'opération lors du démarrage;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue du 17 décembre 2014, le conseil de la MRC a accepté (résolution n° 12-14-539) de prolonger la convention de cautionnement

signée le 2 septembre 2011 pour le prêt de 200 000 \$ et ainsi de maintenir la caution;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de 200 000 \$ de Communication-Témiscamingue avait été maintenu pour combler les possibles déficits prévus pour les deux années suivant le renouvellement de la caution, soit 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, Communication-Témiscamingue a de sérieux problèmes avec le partenaire technique, fragilisant la situation financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE Communication-Témiscamingue a utilisé partiellement ce prêt afin d'éponger certains déficits;

CONSIDÉRANT la précarité financière de Communication-Témiscamingue, qui a informé ses différents bailleurs de fonds de la situation et qu'à ce titre, Caisse Desjardins du Témiscamingue s'est vue dans l'obligation de rappeler ses prêts et de geler le compte de l'organisme afin de pouvoir exercer son pouvoir de compensation avec les sommes se trouvant au compte et ainsi protéger les droits de la caution;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Témiscamingue de soutenir Communication-Témiscamingue dans sa démarche, tout en protégeant son implication financière pour le maintien du service Internet haute vitesse au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE Communication-Témiscamingue a fourni, à Caisse Desjardins du Témiscamingue et à la MRC de Témiscamingue, une liste de dépenses pour lesquelles elle sollicite l'accord de la Caisse et de la MRC de Témiscamingue afin de pouvoir payer certains fournisseurs avec les sommes détenues à la Caisse d'ici le 15 juin 2020, à savoir :

Items	Estimation des frais	
	Minimum	Maximum
Hydro-Québec	725,00 \$	800,00 \$
Assurances Primaco	1 660,00 \$	4 982,79 \$
Salaires et DAS	250,00 \$	250,00 \$
Services professionnels - Avocat		6 432,16 \$
Paiement aux propriétaires privés pour services d'électricité	2 200,00 \$	3 800,00 \$
Paiement aux propriétaires privés pour sites et accès aux tours	7 605,00 \$	10 485,00 \$
Taxes d'avril selon les entrées de fonds *	600,00 \$	800,00 \$
Total :	13 040,00 \$	27 549,95 \$

** Depuis mars 2018, les taxes sont payées par les entrées de fonds au compte, car Communication-Témiscamingue n'a pas la comptabilité du service client. Plusieurs ajustements devront être faits dans les prochains mois et les montants à remettre pourraient être importants.*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la Caisse Desjardins du Témiscamingue à décaisser un montant maximum de 27 549,95 \$ au compte de Communication-Témiscamingue, pour que l'organisme puisse s'acquitter les dépenses suivantes :

Items	Estimation des frais	
	Minimum	Maximum
Hydro-Québec	725,00 \$	800,00 \$
Assurances Primaco	1 660,00 \$	4 982,79 \$
Salaires et DAS	250,00 \$	250,00 \$
Services professionnels - Avocat		6 432,16 \$
Paiement aux propriétaires privés pour services d'électricité	2 200,00 \$	3 800,00 \$
Paiement aux propriétaires privés pour sites et accès aux tours	7 605,00 \$	10 485,00 \$
Taxes d'avril selon les entrées de fonds	600,00 \$	800,00 \$
Total :	13 040,00 \$	27 549,95 \$

- **D'AUTORISER** le maintien du cautionnement ci-avant mentionné de la MRC de Témiscamingue sur le prêt de 200 000 \$ autorisé par la Caisse Desjardins du Témiscamingue à Communication-Témiscamingue et ce, malgré le fait que l'emprunteur est présentement en défaut de respecter ses engagements envers la Caisse, cette dernière ayant adressé une demande de remboursement à l'emprunteur le 14 mai 2020.

Communication-Témiscamingue est en démarche pour obtenir la comptabilité et les comptes clients auprès de son partenaire technique, afin de s'assurer que la dernière facturation auprès de leur clientèle a été assurée et tenter de récupérer des comptes impayés. Il s'avère alors possible que Communication-Témiscamingue puisse collecter des montants qui viendront hausser les actuelles liquidités de l'organisme.

06-20-223A

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UNE BOUTIQUE EN LIGNE POUR LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE D'ATTRACTION.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la stratégie d'attractivité est de faire connaître et faire aimer le Témiscamingue à des cibles présentes notamment dans les grands centres (les familles, les originaires et les personnes immigrantes);

CONSIDÉRANT QUE la vente d'outils promotionnels améliore la visibilité de notre territoire et du logo développé et que, depuis le lancement, l'accessibilité est restreinte à quelques points de vente seulement;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel favorise les achats en ligne et que nous ne pourrions pas compter sur la présence des outils dans les sites et attraites du Témiscamingue pour faire des ventes pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE ce système de boutique en ligne comptabilisera les outils (inventaire en temps réel), permettra une meilleure

planification des commandes et permettra une économie de temps pour les ressources internes dédiée à ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes nous ont mentionné avoir du mal à se procurer les outils promotionnels (disponibilité des produits, points de vente limités) et que cette nouvelle façon de faire viendra répondre à cette problématique, en plus d'occasionner davantage de ventes;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de LE BLEU, d'un montant de 2 900 \$ (taxes en sus), qui consiste à la réalisation d'une boutique en ligne pour le matériel promotionnel en lien avec la stratégie d'attraction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à LE BLEU, le contrat de service pour la réalisation d'une boutique en ligne pour le matériel promotionnel en lien avec la stratégie d'attraction, à même le site web www.vivreautemiscamingue.com, au montant de 2 900 \$ taxes en sus.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

06-20-224A

AUTORISATION POUR LA REMISE AUX FINISSANTS TÉMISCAMIENS D'UN ENSEMBLE PROMOTIONNEL À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE.

CONSIDÉRANT QUE le contexte des derniers mois nous force à revoir certaines actions du plan de communication de la stratégie d'attraction déposé en début d'année et que certaines d'entre elles ont dû être annulées ou reportées;

CONSIDÉRANT QUE des opportunités de collaboration se sont présentées avec la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les finissants de secondaire V constituent notre première clientèle cible dans l'attraction de personnes sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette action nous permettra d'obtenir une visibilité médiatique le jour de la graduation, par l'envoi d'un communiqué, mot de la préfète et photos prises sur place;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel nous amène à demeurer innovants et présents en tant que territoire attractif, et ce malgré la situation;

CONSIDÉRANT la disponibilité des outils promotionnels dans l'inventaire et du budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la remise de 120 tasses et sacs cadeaux arborant l'image de marque du Témiscamingue, au montant de 1 500 \$ taxes en sus, cette dépense étant financée par le budget de la stratégie d'attraction du Témiscamingue.

06-20-225A

PROPOSITION POUR LA FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS PAR CKVM.

CONSIDÉRANT QUE la crise de la Covid-19 qui secoue le Québec depuis le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé une reprise graduelle des activités économiques du Québec, avec différentes phases du déconfinement mais que plusieurs contraintes demeurent, notamment pour la tenue d'activités avec rassemblement;

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat / visibilité, déposée par CKVM, le 20 mai 2020, qui propose à la MRC de Témiscamingue, de s'associer à la présentation d'un événement unique en son genre, pour souligner la Fête nationale des Québécoises et Québécois, le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue reconnaît le caractère exceptionnel des derniers mois, lié à la Covid-19 et souligne l'importance de contribuer au mieux-être de la population témiscamienne dans le contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'offre de partenariat de CKVM du 20 mai dernier, en octroyant une somme de 500 \$, financé par l'enveloppe 2020 du Fonds de développement du territoire (FDT), volet 3.

06-20-226A

REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE - GÉOMATIQUE.

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire pour le service de géomatique offert aux tiers n'a pas été actualisée depuis au moins trois (3) ans,

CONSIDÉRANT la demande de cartographie ou d'impression des cartes par les citoyens, les partenaires et/ou municipalités,

CONSIDÉRANT QU'une augmentation annuelle des entrants est faite suivant l'indice des prix de consommation (IPC),

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la nouvelle grille actualisée, pour l'application de tarifs reliés aux services offerts au service de géomatique.

Information

INFORMATIQUE | ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOBILES POUR L'ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CA ET CONSEIL A L'EXTÉRIEUR DES BUREAUX DE LA MRC.

Une offre de services pour l'achat d'une salle d'enregistrement « mobile » a été présentée aux membres du CA. Ceux-ci recommandent d'apporter le point au prochain conseil de la MRC, pour voir l'intérêt des municipalités locales à utiliser cet équipement, afin de favoriser une efficience quant à son utilisation, vu le coût d'investissement.

Information

SÉCURITÉ INCENDIE: MODIFICATION À LA MÉTHODOLOGIE DU PROJET D'INSPECTION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE.

Depuis 2015, la MRC du Témiscamingue offre aux municipalités un service de vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens en incendie afin de mieux répondre aux objectifs du schéma de couverture des risques en sécurité incendie. À l'automne 2019, les municipalités participantes ont adopté une résolution d'intention de participer au projet que la MRC coordonne incluant un estimé des coûts.

Le Ministère de la Sécurité Publique a publié le 26 mai dernier, une fiche explicative dans le but d'outiller les ressources en prévention incendie. Les différentes propositions présentées sont des mesures temporaires afin de répondre aux objectifs contenus dans le schéma de couverture des risques en sécurité incendie tout en respectant les mesures sanitaires de la santé publique.

En vue de la réalisation des vérifications des avertisseurs du fumée au niveau résidentiel dans le cadre du projet de la MRC, une nouvelle méthode de travail est préconisée afin d'éviter les risques de propagation du virus de la COVID-19. Cette approche consiste en une auto-inspection par un formulaire transmis par la poste et un suivi téléphonique suite à la réception du formulaire. Cette méthode d'inspection permettra d'acquérir des données à distance, d'émettre des conseils de prévention, de répondre aux questions et de maintenir une relation entre le service de sécurité incendie et les résidents. Les municipalités seront informées de cette nouvelle façon de faire et pourront signifier leur intérêt à la MRC si elles se joignent au projet par voie de résolution. Le budget prévu au projet d'avertisseur de fumée 2020 restera le même.

Les membres du CA émettent des réserves quant à l'efficacité de l'approche de sensibilisation et de prévention avec cette méthode mais comprennent que la décision finale revient aux municipalités locales participantes à ce projet.

06-20-227A

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -
AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.**

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :

Projet FDT 2017/2018/2020

1^{er} projet | Demandeur : Comité ELAN

Projet : Mise sur pied d'une résidence pour personnes âgées à Laverlochère

Montant autorisé : 314 500 \$ (75 000 \$ enveloppe 2017, 75 000 \$ enveloppe 2018 et 164 500 \$ enveloppe 2020)

Montant à payer : 18 476,42 \$ (factures reçues pour un montant de 36 952,83 \$)

*Un déboursé de 140 190,49\$ a été autorisé au CA de mars 2020.

Projet FDT 2019

2^e projet | Demandeur : Municipalité de Guérin

Projet : Construction d'un gazébo au parc récréatif

Montant autorisé : 12 200 \$

Montant à payer : 12 200 \$ (factures reçues pour un montant de 24 413,04\$)

Projet FDT 2019 – volet 4

3^e projet | Demandeur : Festival du poisson 2020 (Municipalité de Laverlochère-Angliers)

Montant autorisé : 1 250 \$

Montant à payer : 1 143,49 \$ (factures reçues pour un montant de 2 286,97 \$)

06-20-228A

**ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE SUR LE TERRAIN DU CENTRE
DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup de poussière sur le site du Centre de valorisation;

CONSIDÉRANT QUE cette poussière est nuisible, tant au niveau de la qualité de l'air ambiant qu'au niveau des dommages causés sur les filtres de la machinerie et sur les radiateurs, ce qui pourrait occasionner la surchauffe des moteurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé une soumission à la seule entreprise de la région qui effectue l'épandage d'abat-poussière (chlorure de calcium), soit RM Entreprises de St-Bruno-de-Guigues;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la soumission s'élève à 3 690 \$, avant taxes, pour 9 000 litres de calcium liquide à 35 %, transport et épandage inclus;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entreprise, il faudrait mettre de l'abat-poussière pour les 3 premières années, mais que par la suite, nous serions quelques années sans devoir en remettre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'épandage d'abat-poussière sur le terrain du Centre de valorisation auprès de RM Entreprises, au coût de 4 242,58 \$, taxes incluses.

La dépense serait prise à même le poste budgétaire « entretien du site » du budget de gestion des matières résiduelles.

06-20-229A

GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

CONSIDÉRANT QUE la MRC facture certains ICI (industries, commerces et institutions) et/ou citoyens en fonction des voyages de matières reçues, et ce, avec le logiciel de pesée au poste de la balance;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il y a des pannes électriques au Centre de valorisation, la MRC empruntait la génératrice d'un employé de l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QU'il ne sera plus possible d'emprunter celle-ci pour le futur;

CONSIDÉRANT QU'en plus des besoins en électricité au poste de la balance, la génératrice pourrait être utile lors des dépannages (« calls ») des camions de collecte pour l'utilisation d'outils électriques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait sortir des prix pour une génératrice Honda (Agrimax) et Yamaha (Scie et Marine Ferron), pour des modèles comparables (2 200 « Inverter », avec prises 30 ampères et 15 ampères);

CONSIDÉRANT QUE la génératrice Yamaha s'élève à 1 495 \$, tandis que la Honda s'élève à 1 349 \$, toutes 2 avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat d'une génératrice Honda, chez Agrimax de St-Bruno-de-Guigues, au coût de 1 551 \$, taxes incluses.

La dépense serait prise à même le poste budgétaire « entretien du site » du budget de gestion des matières résiduelles.

Information **SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Information **SERVICE D'ÉVALUATION: PLANIFICATION DES INSPECTIONS POUR 2020 | ÉTAT DE SITUATION.**

La directrice des ressources financières, humaines et matérielles présente la planification des inspections 2020 en considérant les mesures sanitaires appliquées vu la Covid-19.

Information **SERVICE D'ÉVALUATION: PROPOSITIONS POUR RÉORGANISATION.**

Point reporté au prochain budget, vu les bouleversements liés à la Covid-19. Un plan de réorganisation pour l'ensemble des services de la MRC sera analysé par la directrice générale, pour présentation auprès du Comité administratif, en prévision du prochain exercice budgétaire. L'objectif poursuivi: maximiser et rendre plus efficaces les services actuels en lien avec les effectifs actuels.

06-20-230A **DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **112 143,82 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **318 506,97 \$**, et ce, pour la période du 16 avril au 15 mai 2020.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 10 juin 2020.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

06-20-231A

**AFFAIRES MUNICIPALES: PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE (VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION)
(ENVELOPPE DE LA DÉPUTÉE).**

CONSIDÉRANT les modalités du programme d'aide à la voirie locale (volet projets particuliers d'amélioration) pour l'année 2020-2021 et les besoins du comité municipal de Laniel (résolution no. 2020-05-042);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue dépose une demande de subvention de 14 000\$ pour l'amélioration du chemin Baie des Plongeurs à Laniel (TNO).
- **QUE** la directrice générale, madame Lyne Gironne, soit autorisée à signer les documents nécessaires.
- **QUE** le coût des travaux non couverts par la subvention, soit assumés par le Comité municipal de Laniel.

Information

**AFFAIRES NOUVELLES: DÉPÔT DU GUIDE DE LA COVID19 |
PHASE 2.**

La directrice générale dépose le Guide de la Covid-19 | Phase 2. Certaines règles ont été assouplies, dont:

- Permettre l'utilisation de la salle à manger (3 personnes en simultané) et de la cuisinette (1 personne) avec obligation de désinfecter les surfaces de travail après chaque utilisation.
- Utilisation des appareils de cuisine (frigorifère, micro-ondes, cafetière) permise mais avec obligation de désinfecter après chaque utilisation.
- Pause à l'extérieur, par groupe de 3 personnes maximum permis.
- Accès aux salles de conférence permis pour des rencontres d'équipe de 10 personnes et moins, avec respect du 2 mètres de distance.
- Permission pour tenir des rencontres de comités internes de la personne, en présentiel, pour des groupes de 10 personnes et moins.

Information

AFFAIRES NOUVELLES: REGROUPEMENT MUNICIPAL POUR LA PRODUCTION D’AFFICHE POUR LES PARC MUNICIPAUX.

M^{me} Côté demande si la MRC pourrait consulter les municipalités locales pour regarder la possibilité de produire, en commun, des affiches pour les parcs municipaux, terrains de balles et modules de jeux extérieurs, afin de présenter à la population, les mesures sanitaires à respecter. Un courriel sera adressé aux directions générales des municipalités locales pour connaître leur intérêt.

06-20-232A

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 17 juin 2020
- Comité administratif : 8 juillet 2020

Il est 20 h 46.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

**Daniel Barrette, préfet
suppléant**

